ASSEMBLÉE NATIONALE

Didier LE GAC
Député du Finistère
3ème circonscription – Brest Rural
didier.legac@assemblee-nationale.fr

Monsieur Olivier Nays
Directeur DDETS du Finistère
4, rue Anne Robert Jacques Turgot
CS 21019
29 196 QUIMPER Cedex

Saint-Renan, le 20 mars 2026

Réf : DLG/JB/20032026 – 2
Objet : PASS IAE et associations intermédiaires.

Monsieur le Directeur,

J'ai récemment été saisi par l'association RAIL EMPLOI SERVICES, implantée sur le Pays d'Iroise et engagée depuis plus de trente ans dans l'insertion par l'activité économique.

Acteur de proximité reconnu, RAIL EMPLOI SERVICES m'a alerté sur les difficultés rencontrées depuis la généralisation du PASS IAE pour le recrutement au sein des associations intermédiaires. Si ce dispositif répond à l'objectif d'un accompagnement renforcé des publics les plus éloignés de l'emploi et constitue un outil structurant pour les politiques d'insertion, son application stricte semble néanmoins produire, sur le terrain, certains effets non souhaités.

En particulier, elle limite pour le RAIL EMPLOI SERVICES la possibilité d'accueillir des personnes en situation de fragilité. Les critères d'éligibilité apparaissent en effet trop restrictifs pour répondre à la diversité des situations rencontrées localement.

Les conséquences évoquées sont à la fois économiques et sociales : diminution sensible de l'activité, réduction du nombre de salariés accompagnés et difficulté accrue à répondre aux besoins des employeurs comme des publics du territoire.

.../...

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20
Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi
Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS
Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh

ASSEMBLÉE NATIONALE

Didier LE GAC
Député du Finistère
3ème circonscription – Brest Rural
didier.legac@assemblee-nationale.fr

Cette évolution ne saurait être imputée à la seule baisse du chômage - bien évidemment positive pour le territoire - mais résulte principalement des contraintes induites par le PASS IAE. Le nombre de salariés accompagnés par le RAIL a ainsi été divisé par deux depuis 2021.

Cela entraîne à la fois une diminution du chiffre d'affaires de l'association et une dégradation de la qualité du service rendu. En effet, la contraction du portefeuille commercial limite les possibilités de mise à disposition d'heures de travail, privant ainsi de nombreuses personnes en situation de précarité, ou dans des situations intermédiaires, d'opportunités d'activité que l'association pourrait leur offrir.

Dans ce contexte, la possibilité d'un recours encadré à des recrutements hors PASS IAE, sans mobilisation de l'aide au poste, est évoquée comme une piste de nature à préserver l'équilibre des structures tout en maintenant leur vocation d'insertion.

Je souhaiterais connaître votre analyse sur ce point, ainsi que les éventuelles marges d'adaptation ou de dérogation envisageables localement, dans le respect du cadre réglementaire en vigueur.

Je vous remercie par avance de l'attention portée à cette situation, qui conditionne directement la capacité de nos territoires à proposer des parcours d'accès à l'emploi adaptés et diversifiés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Merci de votre attention,

Cordialement,

Didier Le Gac
Député

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20
Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi
Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS
Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh